



# LIGUE FOOTBALL GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football  
Membre de l'Union Caraïbienne de Football - Membre associé à la CON.CA.CAF

## DEPARTEMENT FUTSAL

### PV DE RÉUNION du 03 Décembre 2013

DÉBUT DE LA SÉANCE À 19H00

Membres présents :	Membres excusés:
Hervé BAJOL	Eric VERNET
Christophe JAMES	Maryska ALFRED
Jacqueline ATTICOT	Victor HORTH
Catherine KABEL	
Gilles CLAU	
Axel RINO	

#### Enregistrement du courrier :

- Courrier du club FSC BADUEL en date du 02/12/13 réclamant l'annulation d'un carton rouge délivré irrégulièrement lors de lors du match de régional 1 de la 10<sup>ème</sup> journée les opposant au club DEPORTIVO.
- Confirmation de réserve du capitaine du club DEPORTIVO en date du 2 décembre 2013.

#### Enregistrement des feuilles de match et des résultats

##### 10<sup>ème</sup> journée du championnat de R1 du 01/12/13

ENERGY TEAM / RUBAN NOIR	1-12	
AASK / 973 FUTPOSTALE	6-7	
FC MEN UNITED / ASC THEMIRE	4-4	
FSC BADUEL / DEPORTIVO	5-2	(Réserves des deux équipes)
ASC CCIG / ATLETICO FC	4-4	
FC FAMILY / DIALYZ TEAM	1-4	

##### 9<sup>ème</sup> journée du championnat de R2 du 24/11/13

ASC REGINA / US MACOURIA	3-2
MONTJOLY FC / AS GUY	6-4
USL MONTJOLY / ASPC	5-1
FC FAMILY 2 / AS MORTIN	5-6

##### 6<sup>ème</sup> journée du championnat de Vétérans du 01/12/13

FC FAMILY / AS MORTIN	3-4
ASC THEMIRE / 973 FUTPOSTALE	3-3
ASC CCIG / ENERGY TEAM	5-3



# LIGUE FOOTBALL GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football  
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

## DEPARTEMENT FUTSAL

### Réserves sur feuille de match, réclamations, évocations

#### 10<sup>ème</sup> journée du championnat de R1 du 01/12/13

FSC BADUEL / DEPORTIVO 5-2 (Réserves des deux équipes)

Vu la rencontre citée en référence,  
Vu le rapport de l'arbitre,  
Vu la réserve technique et sa confirmation formulée par le FSC BADUEL  
Vu la réserve et sa confirmation formulée le président du club DEPORTIVO pour la dire irrecevable dans la forme au regard de l'article 142 des règlements de la FFF.  
Vu le rapport du délégué stipulant le refus des arbitres d'accepter durant le match, la réserve de l'équipe DEPORTIVO  
Vu l'article 145 des règlements de la FFF concernant la réserve sur l'entrée d'un joueur stipulant :

**« Si un joueur non inscrit sur la feuille de match entre en cours de partie, des réserves verbales sur sa qualification ou sa participation peuvent être formulées immédiatement auprès de l'arbitre, qui appelle le capitaine de l'équipe adverse et l'un des arbitres-assistants pour en prendre acte.**

**Ces réserves doivent être motivées au sens de l'article 142.5, sauf s'il s'agit d'un joueur ne présentant pas de licence.**

**2. Elles sont ensuite inscrites sur la feuille de match à la mi-temps ou après le match, par le capitaine réclamant. L'arbitre en donne connaissance au capitaine de l'équipe adverse et les contresigne avec lui. »**

Considérant qu'un joueur appartenant au FSC BADUEL non inscrit sur la feuille de match est entré en jeu à la 10<sup>ème</sup> minute.

Considérant que l'arbitre de la partie a procédé à l'exclusion du joueur qui ne figurait pas sur la feuille de match,

Vu le guide des lois du jeu de la FFF,

Considérant que l'arbitre a fait une mauvaise application du règlement au sens de la loi du jeu n°3

Considérant qu'à cet instant l'arbitre devait procéder au refoulement du joueur et avertir d'un carton jaune le capitaine de FSC BADUEL

Considérant que suite à l'expulsion du joueur, le club FSC BADUEL a du jouer en infériorité numérique

Considérant que suite à cette infériorité numérique l'équipe FSC BADUEL a encaissé un but à la 12<sup>ème</sup> minute de jeu,

Considérant que l'entrée du joueur finalement exclu n'a eu aucune influence défavorable pour le club DEPORTIVO.

La commission considère comme nulle et non avenue l'exclusion du joueur, transmet à la CRA la réserve technique formulée par FSC BADUEL, et confirme le score acquis sur le terrain.

FSC BADUEL / DEPORTIVO 5-2



# LIGUE FOOTBALL GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football  
Membre de l'Union Caraïbienne de Football - Membre associé à la CON.CA.CAF

## DEPARTEMENT FUTSAL

### Licences manquantes :

RUBAN NOIR :	3
AS GUY :	9
USL MONTJOLY	2
ASPC	2
ASC CCIG :	3
ENERGY TEAM :	2
AASK	1
FSC BADUEL	2

➤ Vu l'article 33 des règlements généraux sportifs de la LFG,  
« Lors des matchs officiels, la non présentation de la licence entraîne une amende de **deux euros** par licence manquante (joueurs et dirigeants). »

Le Département futsal décide de sanctionner les clubs suivants :

RUBAN NOIR :	6€
AS GUY :	18€
USL MONTJOLY	4€
ASPC	4€
ASC CCIG :	6€
ENERGY TEAM :	4€
AASK	2€
FSC BADUEL	4€

- Considérant l'absence des arbitres désignés, le Département Futsal décide de pénaliser les clubs suivants aux nombres de points correspondants à l'absence des arbitres désignés lors des journées citées en référence
- ATLETICO FC - 1 point
  - AS MORTIN - 1 point
  - ASPC - 2 points
  - US MACOURIA - 1 point
  - USL MONTJOLY - 1 point
  - ENERGY TEAM - 1 point
  - FC FAMILY 2 - 2 points

### ➤ **Plateau féminin**

Le département futsal informe l'ensemble des clubs de l'organisation d'un plateau féminin qui aura lieu le dimanche 5 janvier 2013. Le lieu vous sera précisé ultérieurement.



# LIGUE FOOTBALL GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football  
Membre de l'Union Caraïbienne de Football - Membre associé à la CON.CA.CAF

## DEPARTEMENT FUTSAL

### ➤ Coupe de Guyane 1/8<sup>ème</sup> de finale du 08/12/2013

#### STADE SCOLAIRE HALL 1

HEURES	Equipes	Equipes	Arbitre 1	Arbitre 2	Arbitre table
15H00	ATLETICO FC	ASC SLM	973 FUTPOSTALE	USL MONTJOLY	ASCTHEMIRE
16H00	FC FAMILY	DEPORTIVO	ASC REGINA	ASC THEMIRE	USL MONTJOLY
17H00	ASC THEMIRE	RUBAN NOIR	USL MONTJOLY	DIALYZ TEAM	DEPORTIVO

#### STADE SCOLAIRE HALL 2

HEURES	Equipes	Equipes	Arbitre 1	Arbitre 2	Arbitre table
15H00	AS MORTIN vétérans	ASC THEMIRE vétérans	MADERE Y	VASSEAU F	LINGUET JL
16H00	DIALYZ TEAM	MONTJOLY FC	RUBAN NOIR	FC MEN UNITED	VASSEAU F
17H00	FC FAMILY vétérans	ENERGY TEAM vétérans	EDUARDS W	DARIEN P	CAMPBELL C

#### CSD

HEURES	Equipes	Equipes	Arbitre 1	Arbitre 2	Arbitre table
15H00	FSC BADUEL	ASC REGINA	FC FAMILY	MONTJOLY FC	ASC CCIG
16H00	973 FUTPOSTALE	AASK	ASC CCIG	AS GUY	FC FAMILY
17H00	AS GUY	US MACOURIA	FSC BADUEL	AASK	ASC CCIG

La séance est levée à 21h30.

**Le Président de séance**  
**Christophe JAMES**

**La Secrétaire de séance**  
**Jacqueline ATTICOT**